

N° 41/12.09

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 95'000.00 POUR LE REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE JEUX A LA RUE DES FOSSES, SUBSIDES NON DEDUITS



Jeunesse, sécurité sociale et espaces publics

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 2 décembre 2009.

Première séance de commission : mardi 15 décembre 2009 à 18 h 30, à la salle de conférence, 2^e étage de l'Hôtel-de-Ville.

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE	3
2	ASPECTS TECHNIQUES	3
3	ASPECTS FINANCIERS.....	4
4	CONCLUSION	5

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

Depuis plusieurs années déjà, les cours d'établissements scolaires et les places de jeux sont l'objet de toute notre attention. La mise en conformité des jeux dans les espaces publics fait partie des priorités de la Municipalité. A ce jour, il ne reste plus que la place de jeux des Fossés pour laquelle un montant de CHF 100'000.00 a été porté au plan des investissements 2009.

Dans le cadre du crédit octroyé par le Conseil communal pour la rénovation du Collège de Couvaloup, l'ancienne cour d'école a été aménagée en place de jeux. Cette réalisation est utilisée par les enfants qui habitent le centre ville ou qui vont à l'école des Charpentiers. Elle permet aussi aux parents qui les accompagnent de les attendre avec la fratrie sans interférer avec l'activité scolaire.

C'est la dernière place de jeux de notre ville, encore d'origine, qui ne répond pas aux normes de sécurité car toutes les autres ont été mises en conformité ces dernières années. En effet, le revêtement synthétique situé sous les jeux n'est pas conforme. Il ne répond pas à l'absorption des hauteurs de chute étant composé de dalles en béton recouvertes d'une couche synthétique. Les distances entre les différents engins ne sont pas réglementaires et à l'usage, la place à disposition pour les enfants est clairement trop petite et mal aménagée. Les personnes qui en sont responsables peuvent les surveiller en étant assises mais actuellement, elles ne voient pas toute l'aire de jeux.

La sécurité de nos enfants ne doit pas être négligée, c'est la raison pour laquelle nous proposons un aménagement entièrement repensé et adapté. Il permettra une meilleure utilisation de l'espace par une plus grande surface de jeux; l'aménagement des zones de plantation offrira un meilleur dégagement et une vue de l'ensemble depuis les différents emplacements.

Cet aménagement se veut convivial; outre un espace de jeux pour les enfants, il valorisera l'espace public du centre ville répondant ainsi au programme de législature de la Municipalité qui consiste à "favoriser la vie sociale dans la ville et le centre ville".

2 ASPECTS TECHNIQUES

La place de jeux qui fait actuellement 16 m² fera environ 100 m² une fois terminée, soit 84 m² supplémentaires. Les enfants âgés de 3 à 8 ans constituent le public cible.

La surface de chute est l'un des éléments importants pour éviter les blessures lors d'accidents. Le sol proposé sous les jeux est un revêtement synthétique coulé adapté aux hauteurs des jeux, tout en permettant un entretien facilité.

Cette surface permettra la mise en place d'un jeu à ressorts et d'un jeu combiné (toboggan, balançoire, grimpe par ex.). Ces engins sont adaptés pour la tranche d'âge déjà citée.

Pour assurer le confort des usagers, des bancs seront posés le long de la façade ainsi que des poubelles.

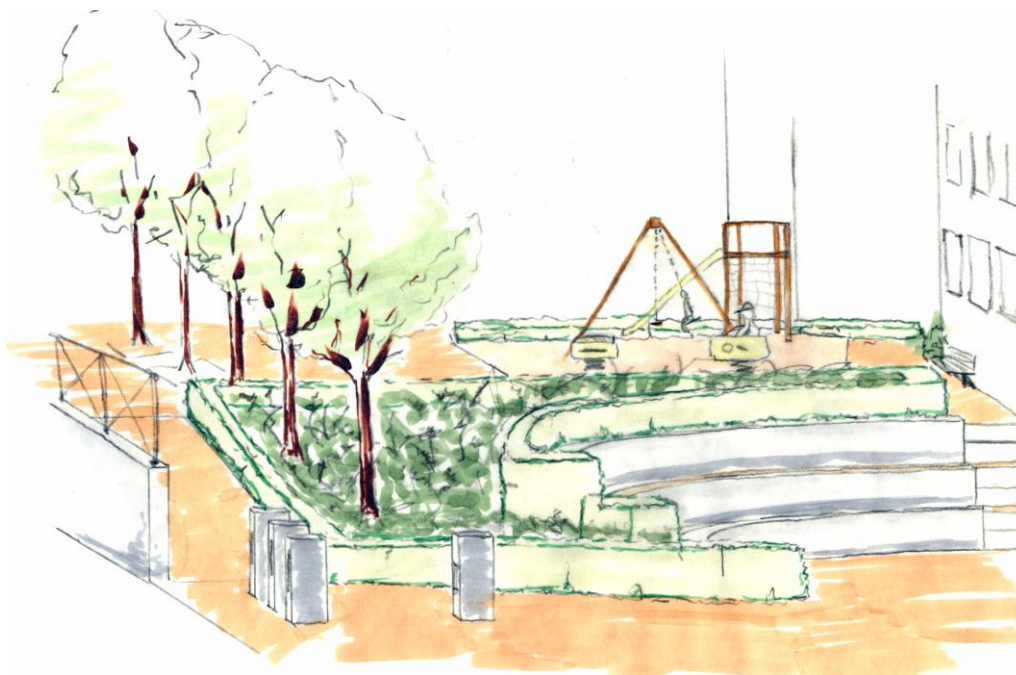


Les différents raccordements des accès, tant pour la place de jeux que derrière les nouveaux Ecopoints, se feront avec des pavés en porphyre, pour conserver l'aspect d'ensemble et utiliser les mêmes matériaux.

Comme il l'a déjà été dit, les arbustes en place qui persisteront seront taillés pour permettre une meilleure visibilité et donner un plus grand dégagement à l'ensemble, ils seront aussi densifiés.

Les tilleuls seront quant à eux tous préservés.

L'aménagement intègre aussi les nouveaux Ecopoints et les travaux pourraient se réaliser conjointement à la mise en place de ceux-ci, au début 2010.



3 ASPECTS FINANCIERS

Terrassement, mise à profil des fonds et mise en place de tout-venant	CHF	10'000.00
Fourniture et pose de pavés en porphyre	CHF	6'000.00
Fourniture et mise place d'une bordure en porphyre	CHF	12'000.00
Fourniture et mise en place du sol sous les jeux	CHF	20'000.00
Jeux divers	CHF	30'000.00
Bancs et poubelles	CHF	12'000.00
Plantations	CHF	3'000.00
Divers et imprévus	CHF	2'000.00
Total TTC	CHF	95'000.00

Au plan des investissements 2009, un montant de CHF 100'000.00 est prévu pour le réaménagement de la place de jeux des Fossés. Comme explicité en préambule, il s'avère judicieux de remettre en état cette place de jeux, afin que celle-ci réponde à nouveau aux normes.

4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 95'000.00 pour le réaménagement de la place de jeux à la rue des Fossés, subsides non déduits;
2. de dire ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 19'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 novembre 2009.

la syndique

le secrétaire

N. Gorrite

G. Stella